

CNC INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 5.930.000 euros
Siège social : route d'Angoulême
16220 MONTBRON

792 636 086 RCS ANGOULEME

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 26 JUILLET 2025

Conformément à 17-4 des statuts de la Société, le présent acte est établi et signé entre les soussignés, seuls associés et agissant en tant que tel, de la Société « CNC INVEST » :

- Monsieur Christophe CHEVALERIAS détenant :
 - . 51.870 actions en pleine propriété
 - . 7.410 actions en usufruit
- Madame Nathalie CHEVALERIAS détenant
 - . 20 actions en pleine propriété
- Monsieur Arthur CHEVALERIAS détenant
 - . 2.470 actions en nue-propriété
- Madame Sophie CHEVALERIAS détenant
 - . 2.470 actions en nue-propriété
- Monsieur Victor CHEVALERIAS détenant
 - . 2.470 actions en nue-propriété

Détenant ensemble 59.300 actions sur les 59.300 actions de 100 euros de nominal composant le capital social de la société « CNC INVEST ».

Il est rappelé le projet de développement de l'activité de la société avec notamment l'installation d'une ombrière et de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments de plusieurs ensembles immobiliers de la société à des fins d'exploitation et de commercialisation de l'énergie produite.

Ainsi, le Président propose aux associés d'adjoindre à l'activité existante, l'activité d'« exploitation de panneaux photovoltaïques et plus généralement de toutes productions d'énergies. A cet effet, la société pourra commercialiser l'énergie produite au moyen de tout contrat à conclure. »

VC NC S AL CC

Les associés s'estimant suffisamment informés du projet et des informations fournies par le Président, ont pris les décisions suivantes :

EN CONSÉQUENCE, IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREMIERE DECISION

Les associés, à l'unanimité, décident d'étendre l'objet social de la société et d'adjoindre à l'activité existante, l'activité d' « exploitation de panneaux photovoltaïques et plus généralement de toutes productions d'énergies. A cet effet, la société pourra commercialiser l'énergie produite au moyen de tout contrat à conclure. »

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution précédente, les associés, à l'unanimité, décident de modifier l'article 2 des statuts, pour être rédigé ainsi :

Article 2 – Objet (nouveau) :

« La société a pour objet :

- La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ; l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ;
- Cession de tous intérêts et participations appartenant à la société par tous moyens ;
- La fourniture de services, le conseil et l'assistance en matière de traitement de l'information, de gestion, de financement et d'administration des entreprises ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- L'exploitation de panneaux photovoltaïques et plus généralement de toutes productions d'énergies. A cet effet, la société pourra commercialiser l'énergie produite au moyen de tout contrat à conclure. »

ce
VC MCJLAC

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité, délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement au Cabinet d'Avocats SFP CONSEILS ASSOCIES – SELARL FORESTAS – DUBOIS- PERVERIE - DUBROCA sis 51 route de Royan à Saint-Yrieix-sur-Charente (16710).

Le 26 juillet 2025

Monsieur Christophe CHEVALERIAS



Madame Nathalie CHEVALERIAS



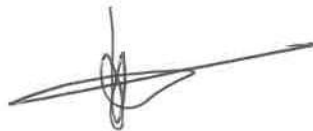
Monsieur Arthur CHEVALERIAS



Madame Sophie CHEVALERIAS



Monsieur Victor CHEVALERIAS



cc
VC NESC R